



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir

Communication présentée par la Foundation for Research on Technology Migration and Integration (FORMIT), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social en date du 25 juillet 1996.

* E/2005/100.



Coopération dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) aux fins du développement socioéconomique : initiative de la FORMIT intitulée « Un dollar pour le développement »

Les technologies de l'information sont cruciales pour le développement socioéconomique. Depuis 20 ans, la FORMIT s'attache à encourager le recours aux technologies afin de stimuler le développement socioéconomique et d'assurer le maintien de la stabilité sociale, culturelle, environnementale et économique, en se fondant sur la cible 18 de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Faciliter le transfert de technologies vers les pays non membres du G-8

Le Programme international destiné aux pays non membres du G-8 a pour objet de mettre ces pays mieux à même d'exploiter les technologies aux fins du développement socioéconomique, en équilibrant la relation entre les autorités contractantes de l'administration publique et les fournisseurs de technologies. Les 60 représentants de 30 pays ont confirmé l'importance que revêtent les TIC pour le développement socioéconomique et civil et appelé l'attention sur une série de recommandations :

- 1) « **Un dollar pour le développement** » : la réutilisation des applications d'administration en ligne devrait être encouragée pour promouvoir le développement socioéconomique en comblant le retard numérique des pays du Sud par rapport à ceux du Nord et pour favoriser la création d'emplois satisfaisants et productifs à l'intention des jeunes;
- 2) **Un observatoire des prix des logiciels et des services dans les domaines des télécommunications et des TIC ainsi que des systèmes de santé de pointe** devrait être mis en place pour faciliter les négociations des pays ne faisant pas partie du G-8 avec les fournisseurs de technologies internationaux;
- 3) **Des services techniques, organisationnels et juridiques** devraient être offerts aux pays ne faisant pas partie du G-8 qui demandent une aide pour les procédures d'achat.

Suite donnée aux recommandations

FORMIT a déjà mis en place un service en ligne gratuit ouvert au public qui permettra de fournir l'expertise voulue pour la réutilisation des applications d'administration en ligne.

Ce projet, qui doit être mis en œuvre par le biais de multipartenariats à but non lucratif sous l'égide de l'ONU, mettra à la disposition des pays ne faisant pas partie du G-8 des applications d'administration en ligne créées par les pays donateurs qui ont donné de bons résultats et présentent un intérêt collectif et qui peuvent être utilisées avec un minimum de moyens techniques. Il permettra de recenser :

- Les besoins réels en matière de TIC aux fins du développement des pays non membres du G-8 bénéficiaires;
- La situation socioéconomique, culturelle, technologique et institutionnelle des pays bénéficiaires.

L'instauration d'un partenariat mondial solide aux fins du développement par le biais de l'Initiative « Un dollar pour le développement », comme le prévoit l'objectif 8 du Millénaire pour le développement, exige un engagement politique ferme de la part des États Membres qui pourraient tout d'abord faire de la réutilisation des applications d'administration en ligne une mesure d'aide publique au développement à l'appui de l'initiative de multipartenariats, en invitant :

- Les pays donateurs et leur administration centrale à recenser les applications d'administration en ligne qui peuvent être réutilisées;
- Les pays non membres du G-8 à s'associer pleinement au processus de réutilisation et de transfert des applications, en faisant connaître leurs besoins, leurs plans, leurs techniques de pointe et leurs compétences;
- La société civile et les entreprises à s'associer à l'initiative, dans le respect des principes de la responsabilité des entreprises et de la viabilité sur les plans social, culturel, environnemental et technique.

Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU pourrait coordonner les multipartenariats proposés aux fins de déterminer et de structurer les besoins, de faciliter la planification des innovations, de motiver les pays donateurs, de contribuer au renforcement des capacités et au transfert des technologies et d'offrir un accès gratuit aux applications d'administration en ligne qui se sont révélées utiles et qui présentent un intérêt collectif, y compris la constitution d'un groupe technique spécial d'administration en ligne composé de bénévoles et appuyé par la FORMIT, qui jouera un rôle moteur dans la gestion des applications au niveau local jusqu'à la phase finale en vue d'assurer le succès du processus de transfert des technologies.
